

Compte rendu de la réunion du Comité syndical du 25 février 2021 à Vittel

L'an 2021, le 25 février à 17h00, les membres du comité syndical du PETR de la Plaine des Vosges, dûment convoqués par le Président du PETR de la Plaine des Vosges, Jean-Luc COUSOT, le 11 février 2021, se sont réunis en mairie de Vittel.

Nombre de Délégués en exercice : 17 - Présents : 16 - Votants : 15

Présents : Mesdames VIGNOLA Jacqueline, BABOUHOT Nathalie, et Messieurs COUSOT Jean-Luc, HUEL Jean-Luc, LALLEMAND Michel, LECLERC Simon, NOVIANT Patrice, PERRY Franck, PREVOT Christian, SAUVAGE Guy, SEJOURNE Yves, COLLIN Dominique, EMERAUX Philippe, VAUBOURG Jean, CREMEL Denis (ne disposant pas d'un mandat au comité syndical) GERECKE Luc,

Secrétaire de séance : VAUBOURG Jean

Assistaient à la séance : FLESCH Megan, DAVAL Arsène, HENRIOT Sophie

Le Président constate que le quorum est atteint : 15 présents disposant qu'une voix, et que l'assemblée peut valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Intervention Alain Roussel, Président de la Communauté de communes des Vosges Coté Sud-Ouest.
2. Bilan des actions du PETR de la Plaine des Vosges
3. Compte de gestion 2020
4. Compte administratif 2020
5. Affectation des résultats 2020
6. Promotion touristique 2021-2022
7. Développement économique et PAT
 - 7.1 Groupe de travail développement économique
 - 7.2 Groupe de travail PAT
8. LEADER
9. DOB
10. Adhésion CDG médecine du travail
11. Compte épargne temps
12. Questions diverses

• **Approbation du procès-verbal de la réunion précédente (VOTE : unanimité) ;**
Vote à l'unanimité.

1. Intervention Alain Roussel Président CCVCSO

Jean-Luc COUSOT excuse M. ROUSSEL qui est absent pour raison de santé. Il revient sur la décision de la CCVCSO de rester au Pays d'Épinal pour des raisons financières.



2. Bilan des actions du PETR

Un bilan des actions réalisées par le PETR depuis la réunion du dernier comité syndical est fait par le Président du PETR et ses agents.

3. Compte de gestion 2020

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées.

Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Approuve le compte de gestion du trésorier pour l'exercice 2020
- Précise que le compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

4. Compte administratif 2020

Le comité syndical réuni sous la présidence de Monsieur PERRY Franck, le Président Jean-Luc COUSOT ayant quitté la salle, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020 dressé par le Président, après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents et représentés, moins une voix le Président étant sorti, adopte le compte administratif de l'exercice 2020 et arrête ainsi les comptes :

Fonctionnement :

Dépenses :

Prévus : 239 246 €

Réalisé : 165 803.80 €

Reste à réaliser : 0 €

Recettes :

Prévus : 278 920.76 €

Réalisé : 302 923.56 €

Reste à réaliser : 0 €

Investissement :

Dépenses :

Prévus : 67 966.36 €

Réalisé : 20 460 €

Reste à réaliser : 39 540 €

Recettes :

Prévus : 67 966.36 €

Réalisé : 11 283.36 €



PETR de la
PLAINE
des **VOSGES**

Reste à réaliser : 50 000 €

Résultat de clôture de l'exercice : 127 943.12 €

Investissement : - 9176.64 €

Fonctionnement : + 137 119.76 €

Résultat cumulé : + 218 126.71€

Résultat cumulé Investissement : - 15 143 €

Affectation 2021 au 1068 : 4683€

Résultat cumulé **Fonctionnement** : + 213 443.71 €

5. Affectations des résultats 2020 au budget primitif 2021

Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité des membres présents décide d'affecter les résultats 2020 du budget principal en report au budget primitif principal 2021 :

		Dépenses	Recettes
Affectation c/ 1068			4683 €
Report 002	F		213 443.71€
Report 001	I	15143 €	

- Décide d'autoriser le Président à signer tous les documents nécessaires à la mise en application de cette délibération.

6. Promotion touristique 2021-2022

Le Président présente au comité syndical le projet de promotion touristique du territoire pour les années 2021-2022.

Ces projets s'inscrivent dans la continuité des actions réalisées en 2020, ils ont pour but de continuer le développement d'une véritable opération de promotion touristique à échelle du territoire ce qui est une première sur la Plaine des Vosges. Ce plan de promotion comprend plusieurs actions :

- finalisation des sites internet des OT avec l'ajout des destinations Vittel et Contrexéville ;

Intervention de M. EMERAUX sur le retard pris à cause de Vittel et Contrex.

Nathalie BABOUHOT rejoint ces propos.

Franck PERRY précise les difficultés à convaincre les élus de Vittel et Contrexéville à rejoindre ce projet collectif.

Megan FLESCH précise que le site sera livré en avril 2021.

Philippe EMERAUX ajoute que le personnel des OT a passé beaucoup plus de temps de travail que ce qui était prévu à la base. Il soulève la question du travail du prestataire.

Megan FLESCH précise que le prestataire n'a pas été retenu pour la rédaction des contenus ce qui fait que le personnel des OT a dû apporter plus de travail à ce niveau et ajoute que les effectifs des OT sont restreints.

Jean-Luc COUSOT précise que si à la base on avait su le travail à fournir pour les contenus vu les petits effectifs dans les OT, une prestation plus complète aurait été retenue.

Jean-Luc COUSOT précise que la part qu'il resterait aux deux villes de Vittel et Contrexéville est d'environ 30 000 € pour l'ensemble de la prestation. Cette contrepartie est nécessaire afin d'avoir un arbitrage paritaire avec les autres territoires mais en comprenant aussi que les coûts sont plus



élevés car il existe d'autres besoins pour les deux villes thermales. Les chiffres plus précis seront donnés à Vittel et Contrex pour leur BP. Les élus sont d'accord avec cette démarche et une commission tourisme sera organisée pour entériner les décisions.

- digitalisation des OT par le biais d'outils numériques type vitrines.

Philippe EMERAUX précise le fonctionnement et le but des vitrines numériques. Il ajoute qu'au comité de direction de l'OT de l'Ouest Vosgien du 24/02/2021 il y a eu évocation d'un montant alors que les notes ayant été envoyées jusque là ne faisaient à aucun moment mention de coûts d'investissement de la part des OT.

Jean-Luc COUSOT précise que les devis sont seulement arrivés le 25/02/2021 matin et qu'aucune décision n'a été prise à ce jour.

Megan FLESCH précise le problème rencontré avec les prestataires qui ont mis du temps à transmettre les devis. Pour l'OT de l'Ouest Vosgien le montant prévu serait aux alentours de 5 500 € - 6 000 € (devis reçu le 25/02/2021). Elle précise que seul l'investissement sera pris par LEADER et que le fonctionnement restera à la charge des OT (590 € / an pour 5 écrans). Si les OT souhaitent des écrans supplémentaires c'est possible mais à voir en commission tourisme.

Jean-Luc COUSOT, demande à ce que le DOB soit validé en l'état et qu'ensuite soit prévue une commission tourisme pour préciser les demandes de chaque OT.

Simon LECLERC : sollicitation de LEADER à hauteur de 90 %. Il y a un réel intérêt pour que le PETR porte l'ensemble des demandes. Il propose que les CC apportent un fonds de concours si besoin. Approbation de la méthode par tous.

Megan FLESCH précise que les écrans ne sont pas adaptés au monument historique de l'OT de Vittel, à voir ce qui peut être proposé comme solution en commission tourisme.

- création de supports numériques photos et vidéos pour la promotion des territoires ;

Jean-Luc COUSOT précise qu'un prestataire propose une offre avec 37 vidéos pour un montant d'environ 40 000 € sur deux années soit 20 000€ par an ainsi que la création d'une photothèque. Retour en attente d'un autre prestataire et un autre devis a été transmis mais l'offre n'est pas correcte. Prise en charge de la dépense par le PETR pour un dossier LEADER. Sélection du prestataire à faire. Attente d'une réponse rapide pour la prise des photos au printemps. Devis arrivé le 24/02/2021 transmis aux directrices d'OT pour relai à leur hiérarchie.

- soirée de lancement de la destination « Plaine des Vosges, Pleine de vie » ;

Lancement en 2022, les élus sont d'accord à l'unanimité.

Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- approuve les projets de promotion de touristique (sites internet, digitalisation, photos/vidéos et soirée de lancement) et leurs plans de financements prévisionnels ;
- autorise le Président à solliciter des subventions auprès du FEADER au titre du programme LEADER Ouest Vosgien 2014-2020 et de tout autre financeur éventuel ;
- décide de prendre à sa charge l'autofinancement imposé par les cofinanceurs ;
- s'engage à couvrir les dépenses qui ne seraient pas prises en compte par les cofinanceurs ;
- autorise Monsieur le Président à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

7. Développement économique et PAT

7.1 Groupe de travail développement économique



Un compte-rendu des derniers groupes de travail « développement économique » du PETR est présenté :

- FISAC : point sur la fin de l'OCM, les chiffres et l'évaluation.

31/06/2021 fin du FISAC.

Jean-Luc COUSOT précise qu'un travail de qualité a été fait (133 dossiers pour 1,5 millions d'investissements). Le dispositif est un réel besoin pour notre territoire rural. Doit être complémentaire aux dispositifs « Cœur de ville », « Petites villes de demain », etc. Pas de suite donnée au FISAC qui a été supprimé par la loi finance.

Simon LECLERC a posé la question au sous-préfet et réponse plutôt négative. L'ingénierie sera plus donnée aux collectivités sur les postes de manager de centre ville, voir pour développer un accompagnement des petits commerces et artisans sous une autre forme.

Nathalie BABOUHOT précise la nécessité d'un accompagnement de nos petites entreprises. Fonds résistance (1 dossier pour CCMD), on voit bien la pertinence et l'importance du FISAC (effet coup de pouce et levier pour nos entreprises). « Petites villes de demain », les chambres consulaires n'ont pas été sollicitées en amont de la démarche, c'est dommageable.

Jean-Luc COUSOT précise que le FISAC est un vrai levier. Le travail en binôme a bien fonctionné avec les agents des CC.

Christian PREVOT pense qu'il y aura d'autres dispositifs, plutôt optimiste pour l'avenir.

Jean-Luc HUEL précise que certaines entreprises ont pu augmenter leur production et embaucher du personnel grâce au FISAC.

- Prestation Alexis : point sur la fin de la prestation, le bilan prévu et les suites à donner.

Jean-Luc COUSOT : Fin de l'opération, bilan en cours qui sera présenté en commission économie. Pas de continuité pour cette action.

- Prestation Chambres Consulaires 2021 : point sur les actions à entreprendre.

Jean-Luc COUSOT précise qu'une trame a enfin été transmise par rapport aux actions évoquées en commission développement économique. Toutefois une interrogation demeure sur le travail réalisé avec la CCI. Les agents du PETR ont travaillé des actions communes suite aux demandes de la commission économique. Toutefois, des demandes complémentaires des Communautés de communes peuvent entraîner de nouvelles réflexions.

Mme BABOUHOT précise que la CCI est en train d'entrer dans un dispositif de régionalisation. Elle pense que la convention avec les chambres devrait être mise en place au 1^{er} semestre 2021 car la CCI n'aura plus le temps après de se consacrer au dispositif.

Megan FLESCH précise qu'au niveau de la coordination générale c'est compliqué, notamment pour avoir les comptes rendus de réunion et un cadrage simple. Il existe trop de lourdeur au niveau de la Préfecture des Vosges.

Jean-Luc COUSOT demande s'il ne faudrait pas déjà valider ce qui est proposé pour le moment. Pour les autres actions, si des projets sont plus spécifiques notamment concernant les travaux avec les unions de commerçants, il rappelle qu'un dossier peut être déposé sur LEADER pour un financement à hauteur de 90%.

Nathalie BABOUHOT précise que chaque territoire n'a pas les mêmes besoins et les mêmes avancées. Objectif que les chambres appivoisent les commerçants pour reformer l'association des commerçants de Mirecourt pour les amener vers la digitalisation et avancer dans « Petites villes de demain » avec un manager de rue. La CCMD est entrée dans le dispositif Locappy. Souhaiterait 6 jours de travail avec les chambres.



Jean-Luc COUSOT : la CCMD s'orienterait vers un accompagnement des commerçants et pour les autres CC plus partie sur 1/2 journées d'accompagnement.

Megan FLESCHE : problématique 20 jours au total. Il faut choisir soit entre des actions sur la dynamisation des unions de commerçants et leurs animations soit la réflexion sur la digitalisation. Il est possible évidemment de s'accorder au besoin de chaque CC.

Nathalie BABOUHOT précise que l'idée est d'avoir les 6 jours chambres + locapp + dispositif régional pour avoir un accompagnement au total de 18 mois pour le territoire de la CCMD.

Simon LECLERC : enjeux sur la digitalisation, notion à développer de mise en place de services des petits commerces. Potentiel de services qui pourraient être mutualisés. 20 jours de travail de fond pour avoir une solution à apporter sur le territoire de la Plaine des Vosges. Eviter de segmenter les jours pour avoir un maximum d'efficacité pour le territoire.

Simon LECLERC : très bon travail avec la CA, plus difficile avec CCI et CMA (pas de proximité avec les entreprises).

Jean-Luc COUSOT appuie le fait de déposer un dossier à part via LEADER pour les CC qui auraient des besoins plus spécifiques en matière d'animation des unions de commerçants.

Nathalie BABOUHOT précise qu'il faut demander des actions précises pour que les chambres soient à peu près efficaces. Il faut éviter de s'éparpiller.

Jean-Luc COUSOT : validation des actions déjà évoquées et discussion en commission développement économique pour les cas particuliers des CC.

Franck PERRY précise que les commerçants parfois font les démarches de leur côté pour ce qui concerne la digitalisation.

Christian PREVOT propose de fixer 1 ou 2 actions précises.

- PTRTE : point d'avancée sur la signature des PTRTE.

Jean-Luc COUSOT : dispositif complexe à monter. Proposition du PETR comme demandé d'être cosignataire et de coordonner si les CC le souhaitent des réunions, faire remonter les projets (signature entre ETAT, Région et CC). Il propose de faire un point sur les ambitions de chaque CC pour avoir une lisibilité. Il faut définir le rôle du PETR.

7.2 Groupe de travail Projet Alimentaire Territorial

Un compte-rendu des actions entreprises dans le cadre du PAT est présenté :

- Réponse AAP Grand Est 2019 ;

Arsène DAVAL : point sur l'avancée du PAT. Rendu de l'étude pour 2021-2022.

Jean-Luc COUSOT : validation coût financier 53 874,20 € - PNA 15 000 € - LEADER 12 000 € - autofinancement 26 874,20 €. Accord à l'unanimité.

- Réponse AAP National 2020 ;

Arsène DAVAL précise qu'il y a à ce jour encore aucun retour. Il y a eu beaucoup de demandes sur le volet 1. Soit il y aura un choix strict sur la sélection des dossiers ou une baisse de l'aide financière accordée. 3 grandes actions sont proposées : création d'un guide d'accompagnement, accompagnement de 10 structures de la restauration collective et sensibilisation à destination des élus.

Michel LALLEMAND précise que les structures ont déjà accès à un guide d'accompagnement sur internet et dans leur structures (à voir si poursuite de l'action).

Jean-Luc COUSOT demande à ce que l'on vérifie ces informations pour voir si l'on poursuit cette action.



Megan FLESCH précise la différence entre avoir les directives et leur application au quotidien.

Jean-Luc COUSOT précise que la loi doit être adaptée et appliquée dès maintenant (objectif pour 2022). Accord sur le plan de financement.

- Présentation des actions pour les années 2021-22-23 : diagnostics, journée de lancement, sensibilisation des élus, accompagnements des restaurations collectives, communication.

Le Président propose au comité syndical de continuer la mise en œuvre du projet alimentaire territorial à l'échelle du PETR de la Plaine des Vosges, ainsi que possiblement sur la communauté de communes des Vosges Côté Sud-Ouest.

Il présente la note annexée au présent CR.

Jean-Luc COUSOT précise que la journée de lancement est budgétisée.

Arsène DAVAL : proposition de 1/2 journée aux élus sur le territoire. L'objectif est de marquer le commencement de la volonté d'une meilleure alimentation pour le territoire.

Yves SEJOURNE précise qu'il faudrait 3 journées de lancement (1 sur chaque CC).

Nathalie BABOUHOT : Volet alimentation et santé à mettre en œuvre.

Jean-Luc COUSOT souhaite faire venir des intervenants de qualité, mobiliser des gens éloignés de cette démarche, que ce soit accessible à tous.

Arsène DAVAL : le prochain GT agriculture aura lieu le 05/03/2021 pour aborder d'autres actions que la loi Egalim.

Yves SEJOURNE : Mille PAT objectif d'être non politique. Impression qu'ils sont en train de recréer une structure.

Jean VAUBOURG : le Mille PAT reste complexe pour Mirecourt, difficile de rentrer dans une organisation déjà mise en place.

Arsène DAVAL précise qu'à terme le Mille PAT fusionnera avec le PAT PETR d'ici 3 ans (le temps de mettre toutes les bases pour la labellisation du PAT PETR).

Nathalie BABOUHOT : quel lien avec le PETR ?

Megan FLESCH précise que nous avons l'obligation de les intégrer car ils sont sur le territoire. Le Mille PAT ne peut pas tout seul répondre aux AAP.

Yves SEJOURNE : il faut travailler avec le Mille PAT.

Nathalie BABOUHOT : interrogation sur le projet de restauration collective sur Mirecourt et Poussay. Ces réflexions ne peuvent pas avoir lieu sans des échanges avec les communes et la CCMD.

Simon LECLERC : faire attention à ce que les actions soient bien distinctes entre le Mille PAT et le PAT PETR.

Jean-Luc COUSOT : il faut revoir localement le rôle du Mille PAT.

Megan FLESCH : la DRAAF impose de travailler avec tous les acteurs du territoire.

Yves SEJOURNE : aujourd'hui chaque établissement à sa cuisine, il y a peut-être eu un loupé à l'époque.

Arsène DAVAL précise : niveau 1 = PAT en émergence (Mille PAT et PAT PETR / niveau 2 = souhait pour le PAT PETR mais seul 1 PAT pourra être classifié de niveau.)

Jean-Luc COUSOT : niveaux de développement différents pour le moment, d'où à terme l'absorption du PAT Mille PAT par le PAT PETR. L'objectif du PETR est de voir à long terme.

Christian PREVOT : le but de l'atelier de transformation existant sur le CCTE est qu'il soit géré par quelqu'un de compétent en lui apportant le foncier nécessaire.

Jean VAUBOURG : prise de conscience du consommer local et d'arrêter de consommer des denrées



provenant de plusieurs milliers de km.

Michel LALLEMAND : Il y a ce qu'il faut sur le territoire. Reste la question du maraichage.

Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Approuve la continuité du projet alimentaire territorial et des actions à entreprendre pour les années 2021 2022 et 2023 ainsi que leurs plans de financements prévisionnels ;
- autorise le Président à solliciter une subvention auprès du FEADER au titre du programme LEADER Ouest Vosgien 2014-2020 ;
- autorise le Président à solliciter une subvention auprès de la DGCS, de la DGAA et de l'ADEME au titre de l'Appel à Projet national 2021 ;
- décide de prendre à sa charge l'autofinancement imposé par les cofinanceurs ;
- s'engage à couvrir les dépenses qui ne seraient pas prises en compte par les cofinanceurs ;
- autorise Monsieur le Président à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

8. LEADER

Le Président présente au comité syndical les avancées et points à venir concernant le programme LEADER 2014-2020. Il présente la note annexée au compte-rendu.

Jean-Luc COUSOT refait un point sur le réabonnement des 5 GAL et sollicite l'appui des élus régionaux pour que cela ne se reproduise plus à l'avenir. Ce manque de transparence n'est pas acceptable.



PETR de la
PLAINE
des **VOSGES**

Le Président propose au comité syndical de délibérer concernant l'ingénierie LEADER pour 2022. Le projet « Animation et gestion 2022 » consiste à réaliser l'animation du programme LEADER Ouest des Vosges. Les chargés de mission devront :

Finaliser le conventionnement du programme LEADER,

Organiser les comités de programmation, comités techniques et groupes de travail nécessaires à la mise en œuvre du programme,

Suivre la consommation financière du programme,

Assurer la veille permettant la meilleure adéquation du programme avec les besoins du territoire,

Assurer la communication du programme,

Assister porteurs de projet dans le montage de dossier de demande de subvention,

Initier des projets de coopération,

Entretenir les relations avec l'autorité de gestion, le service instructeur et l'organisme payeur et les cofinanceurs habituels du programme,

Participer au Réseau Rural Régional et aux réseaux LEADER.

Assurer Le Secrétariat du programme,

Accompagner les porteurs de projets dans le montage de leurs dossiers de demande de subvention et de paiement,

Assurer le suivi financier du programme,

Saisir et suivre les opérations sur le logiciel OSIRIS,

Présenter les éléments administratifs et financiers devant le comité technique et le comité de programmation,

Entretenir les relations administratives avec l'autorité de gestion, le service instructeur, l'organisme payeur et les différents cofinanceurs,

Participer au réseau des gestionnaires LEADER

Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité des membres présents et représentés décide :

- D'approuver le projet « Animation et gestion 2022 » et son plan de financement ;
- D'autoriser le Président à solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental et du FEADER au titre du programme LEADER Ouest des Vosges 2014-2020 ;
- De prendre à sa charge l'autofinancement imposé par les cofinanceurs ;
- S'engager à couvrir les dépenses qui ne seraient pas prises en compte par les cofinanceurs.

9. Débat d'orientation budgétaire 2021

Le Président rappelle qu'un Débat d'Orientation Budgétaire doit intervenir pendant la période de deux mois précédent l'adoption du budget.

Synthèse des objectifs pour l'année 2021 :

1. Mettre en œuvre le **projet de territoire** du PETR pour le compte et en partenariat avec les 3 communautés de communes membres ;
2. Mettre en œuvre la gestion et l'animation du **programme LEADER** ;
3. Participer à la mise en œuvre des **PT RTE** pour le compte et en partenariat avec les 3 communautés de communes membres ;
4. Mettre en place un **conseil de développement mutualisé** avec les communautés de communes qui ont l'obligation d'en créer un ;
5. Favoriser le **développement économique** du territoire ;



6. Favoriser le **développement touristique** du territoire ;
7. Mettre en œuvre le **Projet Alimentaire Territorial** pour le compte et en partenariat avec les 3 communautés de communes membres
8. Mettre en réseaux les **maisons de services au public** du territoire ;
9. Réunir la **conférence des maires**, qui réunit les maires des communes situées dans le périmètre du PETR ;
10. Établir une **veille sur les appels à projets** et apporter une **assistance technique** aux communautés de communes et aux porteurs de projets sur l'ensemble du territoire ;
11. Traduire ces orientations dans le fonctionnement administratif et technique du PETR ;
12. **Maintenir la cotisation** à 1,5 euros par habitant.

Aucun autre orateur ne souhaitant s'exprimer, le Président déclare clos le Débat d'Orientation Budgétaire.

10. Compte épargne temps

En vertu du décret n° 2004-878 du 26 août 2004 instituant le Compte Epargne Temps (C.E.T) dans la fonction publique territoriale, le Président souhaite soumettre à l'assemblée délibérante le dispositif pour les agents du PETR.

Le C.E.T offrirait aux agents territoriaux qui le souhaitent, la possibilité de capitaliser du temps sur plusieurs années, par report d'une année sur l'autre de jours de congés, de jours RTT ou même sous certaines conditions, de repos compensateurs, pour les solder à l'occasion d'un projet personnel ou d'un départ à la retraite.

Considérant que les nécessités de service ont été prises en compte pour déterminer les règles de mise en œuvre du C.E.T, les modalités d'application pourraient être celles figurant sur le document en annexe qui était transmis avec l'ordre du jour.

Le Comité syndical, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Accepte d'instituer le Compte Epargne Temps pour les agents du PETR selon les conditions figurant sur le document annexé à la présente délibération.

11. Adhésion Centre de Gestion Médecine du Travail

Le Président rappelle que la collectivité est tenue de prendre les dispositions nécessaires pour éviter toute altération de l'état de santé des agents du fait de leur travail. Il énonce qu'un projet de convention est préparé afin que les agents du PETR émargent à la médecine du travail par le biais du CDG. Le coût annuel sera annexé au budget prévisionnel 2021 et sera de 324€ par an pour les 3 agents.

Le Comité syndical, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Décide de solliciter le Centre de Gestion des Vosges pour bénéficier de la prestation de médecine préventive qu'il propose aux collectivités dans le cadre de son service facultatif ;
- D'autoriser le Président à conclure la convention correspondante d'adhésion au Service de Médecine Préventive selon projet annexé à la présente délibération ;
- De prévoir les crédits correspondants au budget de la collectivité.

12. Questions diverses

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 20h.



Le Président, Jean-Luc COUSOT.

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "JL Cousot".

